



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/291

Exposition temporaire Palais Fesch-musée des Beaux-Arts

L'Art à Rome au XVIII^e siècle 1700-1758

Saison estivale 2020

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch - musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio souhaite présenter une exposition temporaire intitulée *L'Art à Rome au XVIII^e siècle 1700-1758*, du 26 juin au 5 octobre 2020.

La célèbre expression du cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, qui appelait sa résidence du Palais de Carolis sur la via del Corso « l'auberge de la France au carrefour de l'Europe », traduit bien le caractère cosmopolite et international d'une ville qui, bien que politiquement décadente et économiquement en perpétuelle crise, demeurait au centre de la vie artistique européenne, grâce à son patrimoine antique, à l'éclosion des Académies et au dynamisme de ses chantiers de rénovation d'églises et de palais.

Il nous a paru opportun de nous concentrer sur la première partie du siècle, qui voit la transition d'un contexte essentiellement tardo-baroque marqué par les fortes personnalités de Gianlorenzo Bernini et de Carlo Maratti, à un environnement culturel contrasté et complexe, dans lequel l'héritage des maîtres du passé reste présent et déterminant, parallèlement aux importantes nouveautés introduites par des artistes venus d'autres régions ou de l'étranger.

L'arc chronologique retenu va du pontificat de Clément XI (1700-1721) à celui de Benoît XIV Lambertini (1740-1758). Le projet est de présenter de manière claire et parlante

Les caractéristiques de « l'École romaine » à travers la production des maîtres, depuis la fin de l'activité d'un véritable chef d'école tel que Carlo Maratti, autour duquel s'épanouit et se forma toute une génération qui exporta son style hors de Rome, jusqu'à la première maturité de Pompeo Batoni, qui disputera la primauté européenne à Anton Raphaël Mengs. Ainsi que l'écrivait Luigi Lanzi à la fin du siècle, l'école romaine – pour laquelle il proposa d'adopter le terme d'« université » de la peinture – se fonda sur l'étude de son très riche patrimoine classique et sur les maîtres du XVI^e siècle, en tête desquels Raphaël. Le principal lieu d'élaboration de cette dynamique fut l'Accademia de San Luca, « refondée » par le pape Clément XI, aux côtés de l'Académie de France, installée alors au Palais Mancini sur la via del Corso. L'exposition se propose de présenter le dialogue entre les deux académies, à travers les épreuves des concours, les pièces de réception, et quelques œuvres particulièrement significatives de ses membres. Les œuvres exposées témoigneront toutefois de ce que le panorama artistique romain constitue un ensemble diversifié dépourvu d'homogénéité, par l'apport d'artistes de formation différente, tels que le Français Pierre Subleyras, ou qui, comme Marco Benefial, suivaient une direction orientée par des réflexions personnelles.

Les églises, les palais et les rues de la ville sont le théâtre de ces nouveautés, une ville représentée dans l'exposition par plusieurs tableaux particulièrement évocateurs de ceux que l'on nomme les vedutistes (van Wittel et Panini entre autres), souvent transfigurée dans l'interprétation qu'en donnent les paysagistes, en premier lieu Jan Frans van Bloemen, animée par les fêtes et les scènes de la vie quotidienne dans laquelle le petit peuple se mêle aux classes plus élevées. Des portraits de papes et de cardinaux dus à des artistes de premier plan (Ghezzi, Subleyras) délimiteront les différentes périodes. À côté des peintures seront présentés des dessins, de différents types, des académies aux caricatures, des gravures (Piranèse), des sculptures, du mobilier et des objets d'art, afin de compléter le point de vue sur cette production artistique, sur ses protagonistes comme sur ses destinataires.

Cette exposition est faite en partenariat avec l'Accademia di San Luca, le Galleria Nazionale Barberini e Corsini, les Musei di Roma et avec le soutien exceptionnel du musée du Louvre.

Les commissaires de l'exposition seront Andrea Bacchi, directeur de la Fondazione Federico Zeri, Universtà di Bologna, Liliana Barroero, historienne de l'Art, Andrea Zanella, professeur à l'Accademia delle Belle Arti di Napoli.

Le Comité scientifique de l'exposition est constitué de Luciano Arcangeli, bollettino d'Arte, Arnauld Brejon de Lavergnée, conservateur général honoraire, Philippe Costamagna, directeur du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, Luigi Ficacci, direttore de l'Istituto Superiore per la Conservazione ed il Restauro, Stéphane Loire, conservateur en chef, adjoint au directeur, département des peintures, Musée du Louvre, Simonetta Prosperi Valenti Rondinò, historienne de l'Art.

Un catalogue d'exposition de 380 pages, publié à 600 exemplaires en quadrichromie, présentant toutes les notices des œuvres exposées, sera édité à cette occasion. Cet ouvrage comprendra plusieurs textes scientifiques rédigés notamment par les commissaires et les membres du Comité scientifique.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant, que l'exposition intitulée *L'Art à Rome au XVIII^e siècle 1700-1758*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période estivale 2020 revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total exposition et édition : 395 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 230 416,67 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 164 583,33 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe seront proposés au vote du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Simone GUERINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, livre IV, titre IV et V, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

Considérant, que l'exposition intitulée *L'Art à Rome au XVIII^e siècle 1700-1758*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période estivale 2020 revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public

AUTORISE
40 voix pour et 1 abstention (M. Leonetti)

L'exposition et le catalogue énoncés et le plan de financement ;
Budget total exposition et édition : 395 000 €
Participation Ville d'Ajaccio : 230 416,67 €
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 164 583,33 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe seront proposés au vote du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

